



RACCORDEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le développement des énergies renouvelables favorise la multiplication d'unités de production décentralisées et de puissance limitée, introduisant ainsi un nouveau modèle énergétique.

Afin d'accompagner ce changement et pour adapter le réseau, l'État a confié à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) la définition des S3REnR (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables). Ces schémas régionaux sont les outils de planification du développement des postes électriques, et de leurs liaisons de raccordement au réseau de transport, nécessaires à l'accueil des installations de productions d'énergies renouvelables. Ils ont été élaborés en accord avec les gestionnaires de réseau public de distribution d'électricité, conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, aussi appelée "loi Grenelle II".

Les schémas régionaux visent à permettre l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables prévus dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ces schémas ont pour vocation d'optimiser les investissements nécessaires sur le réseau (postes électriques et liaisons complémentaires) et de mutualiser les coûts de raccordement.

Caractéristiques du S3REnR de Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, l'élaboration du S3REnR a commencé en 2018 et l'approbation de la quote-part par la Préfète de Région est intervenue le 5 février 2021.

Ainsi, les investissements nécessaires au raccordement au réseau des producteurs d'EnR peuvent être réalisés dès 2021 et pour les 10 prochaines années afin de faciliter le développement des EnR en Nouvelle-Aquitaine.

Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine est **le plus important de France avec 71 projets de postes et lignes** pour un montant global d'investissement d'**1,3 milliards d'euros** et **13,6 GW de nouvelle capacité de raccordement** d'énergies renouvelables à l'horizon **2030** (soit plus de quatre fois les trois ex-schémas régionaux réunis).

Lorsque des capacités de raccordement existent et sont disponibles, les **délais de raccordement** sont généralement longs (de l'ordre de 6 mois), du fait de la production des dossiers soumis aux procédures au titre des différentes réglementations : code de l'environnement, code de l'énergie, code de l'urbanisme...

Il a été rapidement observé après la validation de la quote-part, et comme attendu, un **afflux significatif des dossiers** postes et lignes pour instruction par la DREAL et la DGEC au titre du code de l'énergie. En 2022, Ce sont 32 procédures qui ont été instruites (21 en 2020 et 29 en 2021).

Par ailleurs, le raccordement du projet de parc éolien offshore d'Oléron fait l'objet d'un travail spécifique. Ce raccordement suit les mêmes procédures que pour tous les projets de création d'ouvrage (ligne électriques et postes de raccordement), mais est traité en dehors du S3REnR.

Évolutions du S3REnR

Des zones tendues avaient déjà été identifiées au cours de l'année 2021, du fait de la forte dynamique de développement des EnR. De ce fait, des transferts de capacités ont été notifiés par RTE et 2 **adaptations du S3REnR** sont en cours d'instruction (l'adaptation n°1 a été notifiée en début d'année 2023). Ces adaptations sont une réponse aux tensions identifiées, notamment dans les Landes, en Gironde (pointe du Médoc), à la frontière entre la Vienne et la Haute-Vienne, et à l'est du département des Deux-Sèvres. Cela devrait conduire à une augmentation de 800 MW des capacités de raccordement. Pour comprendre cette forte dynamique, des « indicateurs » de suivi de la file d'attente du S3REnR ont été construits par la DREAL, en associant les gestionnaires de réseau.

Afin de faciliter ces travaux, un **comité de suivi**, dont l'animation et le secrétariat sont assurés par la DREAL (division Énergie), a été mis en place par décision préfectorale. Son rôle est d'ordonnancer la création des ouvrages prioritaires (un besoin exprimé de 6,7 GW est actuellement en file d'attente), en associant les gestionnaires de réseau et les parties prenantes.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du S3REnR : présentation des déclinaisons départementales, conciliations et concertations entre élus et gestionnaires de réseaux, etc. La DREAL agit en accompagnement et en appui des préfets, en particulier depuis le début de l'année 2022, avec le constat de difficultés croissantes pour raccorder les énergies renouvelables.

Perspectives

Considérant l'importance du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, que ce soit en volume financier ou d'infrastructures à réaliser, et afin de répondre à la forte dynamique de création d'unités de production d'EnR, il a été décidé en Nouvelle-Aquitaine d'instaurer un comité de suivi qui réunit l'ensemble des parties prenantes (producteurs, gestionnaires de réseaux, AODE...). Cette instance inédite en France, permet en particulier de prioriser les ouvrages du réseau à créer ou renforcer, d'échanger sur les états techniques en financier (bilans annuels) du schéma, de suivre les évolutions du schéma (transferts de capacités, adaptations et éventuelle révision) et d'analyser les indicateurs environnementaux de suivi du schéma.

En lien avec RTE, la DREAL Nouvelle-Aquitaine met également à disposition du grand public des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du schéma (par exemple état de la file d'attente) afin que tout un chacun puisse s'approprier cet outil. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accélération de la production d'EnR, la gestion de la file d'attente va nécessiter une implication forte de l'État afin de permettre l'émergence et le raccordement de projets en attente du fait d'une application stricte de la règle "premier arrivé, premier servi".

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr